

Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Vos références

Numéro fiscal : 47 51 263 259 078

Référence de l'avis : 23 85 4206821 05

Contrat de prélèvement : P385034663228

Référence unique de mandat :  
FR46ZZ005002P385034663228

7675-013915-0036-0



Numéro de propriétaire : 131 +00131 R

Département d'imposition : 85  
VENDEE

Commune d'imposition : 131  
MAGNILS-REIGNIERS(LES)

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 10/08/2023

Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 85035

Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :  
SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 0251217699
- pour le montant de votre impôt :  
CDIF LES SABLES D'OLONNE  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
155 RUE SIMONE VEIL  
CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 02 51 21 76 66

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SABLES D'OLONNE

155 RUE SIMONE VEIL CS 90373

85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

SCI IMMO 85 SJP  
16 RTE DU PONT DE LA VILLE  
49680 NEUILLE

Somme à prélever

2 356,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,  
directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR76 1027 8394 370X XXXX XXX0 135

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,  
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.